

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 2750)

Adopté

AMENDEMENT

N° 611

présenté par
M. Kasbarian, rapporteur

ARTICLE 50

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« date d'entrée en vigueur »

le mot :

« publication »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision